Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 4

Artikel: Au Conseil national : Mme Nanchen : avantage obtenu pour les femmes divorcées

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273075

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

chez nous ... et à l'étranger

Le Conseil des Etats:

OUI A L'ÉGALITÉ DES SALAIRES

L'arrêté sur l'approbation de la convention internationale nº 100 concernant l'égalité des salaires a été adoptée le 15 mars par le Conseil des Etats (32 voix sans opposition).

Mme Lise Girardin, seule femme de la Chambre haute, a défendu le projet d'arrêté sur cette convention en démontrant que la situation de la femme a bien changé depuis quelques années et que le sexe faible doit avoir aujourd'hui les mêmes chances que les hommes tant sur le plan de la politique — ce qui est pratiquement acquis depuis l'introduction du suffrage féminin fédéral — que sur celui de l'économie et de la vie professionnelle.

Le conseiller fédéral Brugger a bien relevé que la ratification n'oblige nullement les Etats signataires à modifier leur législation, mais les invite à encourager l'application du principe de l'égalité de rémunération de l'homme et de la femme.

L'ÉGALITÉ JURIDIQUE DE LA FEMME

Une convention a été passée entre les partis et les groupes parlementaires gouvernementaux concernant les buts de la législature 1971-1975. Voici le point 7/7 qui concerne l'égalité juridique de la femme :

Pour placer, dans le domaine social, les femmes sur pied d'égalité avec les hommes, il est nécessaire de réviser le droit du travail, le droit fiscal, le droit civil et la législation sur les assurances sociales, afin que ces matières correspondent à l'évolution qui s'est accomplie dans la société moderne.

Argovie

PLUS DE « MADEMOISELLE »

Une motion a été déposée au Grand Conseil demandant l'abandon de l'appellation de « Mademoiselle » pour les femmes non mariées. Cette dénomination est jugée comme une discrimination envers les personnes célibataires de sexe féminin et ne devrait avoir plus cours aujourd'hui. Le terme de « Mademoiselle » disparaîtra donc probablement bientôt de toute la paperasserie dans le canton d'Argovie qui joue en cette matière un rôle de pionnier féministe. Nous ne pouvons qu'approuver le motionnaire qui reprend une idée souvent exprimée dans nos colonnes.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

AU CONSEIL NATIONAL

Mme NANCHEN :

AVANTAGE OBTENU POUR LES FEMMES DIVORCÉES

Lors de l'étude du projet de huitième revision de l'AVS par le Conseil national, signalons que l'amendement présenté par Mme Nanchen a été accepté. Le sort des divorcées en sera légèrement amélioré. En effet à condition que celles-là aient été mariées pendant cinq ans au moins — et non dix comme le voulait le projet du Conseil fédéral — et qu'elles aient 45 ans ou qu'elles aient des enfants, etc... elles pourront recevoir une rente un peu plus substantielle.

Nous reviendrons prochainement sur cette huitième revision.

Sauf surprise de dernière heure !

OBWALD: OUI ?

Lors de la Landsgemeinde du 30 avril, les Obwaldiens auront à se prononcer sur l'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal.

On pense généralement que le projet sera accepté. Le fait que la commune de Kerns a refusé récemment le suffrage féminin sur le plan communal n'aura, semble-t-il, pas de poids suffisant pour freiner l'évolution. L'égalité des droits politiques pour les hommes et les femmes a, en effet, déjà été accepté par les six autres communes.

Si l'égalité politique de la femme est reconnue, le Landenberg où se tenaient les Landsgemeinde masculines sera trop petit pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Ceux qui désireraient voir une fois encore les citoyens mâles participer seuls à l'assemblée politique, tandis que les femmes les observent derrière les barrières, ne devraient pas manquer cette ultime occasion du 30 avril.

LES FEMMES SUISSES GAGNENT UN TIERS DE MOINS QUE LES HOMMES

Notre économie ne peut nier aujourd'hui la participation au travail de la femme. Environ 750 000 femmes sur un total de 2 140 000 sont actives. 191 000 sont mariées (dernières statistiques disponibles datant de 1960).

Un quart des femmes actives sont mariées et près de la moitié ont des enfants. Travailler est, pour la plupart d'entre elles, une nécessité. Environ deux tiers des femmes doivent travailler pour des raisons économiques : parce que les revenus du mari sont insuffisants et parce que la famille aimerait accroître son niveau de vie.

Mais les femmes suisses actives sont victimes de discriminations salariales. Comparons les salaires horaires moyens des travailleurs (et des travailleuses) de l'industrie et de l'artisanat (BIGA 1967) :

— ouvrier professionnel homme	Fr. 6.50 heure
— manœuvre homme	Fr. 5.50 heure
— manœuvre femme	Fr. 3.70 heure

Le sort des employés du sexe féminin n'est pas plus enviable :

— salaire mensuel homme	1653 Fr.
— salaire mensuel femme	1022 Fr.

Les salaires féminins sont donc d'environ un tiers inférieurs à ceux des hommes.

(Wir Brückenbauer - Zürich - 1971.)

AU COMITÉ DE L'ALLIANCE

Le comité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 23 mars à Zurich sous la présidence de la présidente Mme R. Pestalozzi.

Après une discussion nourrie, il a voté à l'unanimité le crédit nécessaire à la rénovation du nouvel immeuble, futur siège de l'Alliance, à Zurich.

Sur proposition de la commission des questions économiques, il a pris position au sujet de la révision des articles conjoncturels de la Constitution et de la nouvelle loi fédérale concernant l'impôt sur le timbre.

Deux nouveaux membres individuels ont été acceptés.

Une réfugiée parmi nous ou la leçon de courage

Mme K., 40 ans et des poussières, est Tchécoslovaque. Après les événements du triste « Printemps de Prague », la vie lui était devenue insupportable dans son pays. Son fils et sa fille (17 et 16 ans à l'époque) étaient mêlés aux jeunes résistants dont plusieurs laissèrent leur vie sous le feu de l'ennemi « qui tirait sans discernement ». Les choses s'aggravèrent à un point tel qu'elle décida de fuir avec ses enfants.

LA SUISSE, LE JURA

Le Centre d'accueil des réfugiés les reçut et les achemina vers le Jura, où la mère et le fils trouvèrent du travail dans une fabrique de la branche horlogère. La famille dénicha un appartement et s'installa maigrement, défit les trois valises qu'elle avait pu emporter... c'était un début !

Dans son pays, Mme K. était professeur de chant et de rythmique au Conservatoire de Bratislava, tandis que ses enfants étaient étudiants.

La vie en atelier leur fut particulièrement dure, le rythme de travail très fatigant. Le fils escomptait apprendre la langue française en travaillant afin de pouvoir poursuivre ses études en Romandie. Au bout d'une année, il se rendit compte qu'il avait acquis de sérieuses notions d'italien, un peu d'espagnol et presque pas de français... Il reprit alors ses études à Bâle, en allemand, langue que toute la famille possédait parfaitement en arrivant en Suisse. La jeune fille suivait également ses classes à Bâle, s'y rendant chaque jour et rentrant le soir.

L'ACCUEIL

Il nous intéressait de savoir quel accueil Mme K. avait rencontré à son arrivée en Suisse, plus exactement dans son nouvel emploi, dans l'immeuble qu'elle habitait.

Au travail, elle se trouva au milieu d'autres étrangères de plusieurs pays qui n'eurent pour elle aucune sollicitude particulière. En revanche, ses voisines d'appartement lui rendirent mille services (lettres à traduire, téléphones, démarches, objets prêtés, invitations, petites réceptions, etc.) lui facilitèrent la vie et lui ont donné souvent le courage qui lui manquait, le coup de pouce pour qu'elle ne flanche pas.

LE CHANT ET LA RYTHMIQUE

Environ une année après son arrivée chez nous, Mme K. recevait quelques élèves qui travaillaient le chant avec elle et elle formait un ensemble vocal qui portait son nom et se produisait en concerts publics !

A cette époque, nous l'avons rencontrée par hasard. La conversation bifurqua sur ses origines, ses activités. Nous lui offrîmes de mettre sur pied un cours de rythmique : elle parut enchantée, sans trop y croire.

Nous trouvâmes un local, des participantes, tandis que nous enseignions quelques mots de français indispensables au professeur pour donner sa leçon ! Le cours démarra bien, ce fut un succès (il n'y avait rien du genre dans la région et les « mamies » avaient grand besoin de se dérouiller...). Il y eut assez d'inscriptions pour : un après-midi avec les enfants et deux soirs par semaine les dames Mme K. est parfaite, nous avions misé sur la bonne carte.

SATISFACTION

Pour faciliter la vie de ses enfants, Mme K. a déménagé à Bâle. Elle a trouvé un emploi dans un bureau et des chefs compréhensifs qui la laissent revenir dans le Jura pour continuer à donner ses divers cours.

Elle nous a confié, il y a peu de temps, qu'à l'époque où nous lui avions proposé d'ouvrir un cours de rythmique, elle frisait le désespoir. La vie en usine, l'ingratitude du travail, la solitude, le manque de contacts humains, le handicap de la langue furent autant de barrières dressées autour d'elle, autant de difficultés dont elle ne voyait pas la fin.

Ce fut une confidence brève : Mme K. ne s'apitoie pas sur elle. Il eût fallu être voyante pour remarquer sa détresse cachée sous un imperturbable sourire ; pour voir ses défaillances masquées par son infatigable volonté de réussir.

Pour certains êtres, la liberté coûte de tels sacrifices que nous avons honte de nos doléances helvétiques, de notre bien-être, de notre insatisfaction...

Notre réfugiée se déclare satisfaite de sa vie actuelle. Bien que son travail au bureau ne l'enchante pas tous les jours, les semaines passent vite, ponctuées par la rythmique et le chant — son échappatoire, son exutoire — où elle s'est fait des amies. Il est très important de faire ce qu'on aime et de ne pas perdre son métier.

LA DERNIÈRE QUESTION

Nous pensons aux parents, aux amis, aux biens laissés en Tchécoslovaquie et aux tournées de concerts à travers l'Europe (avec Roberto Benzi !) et nous lui demandons :

— Et le mal du pays ?

— Notre patrie déchirée, humiliée pour laquelle nous avons déjà tant souffert... nous ne pouvons pas souffrir davantage... J'en avais assez d'attendre autre chose. Je voulais que mes enfants puissent choisir une profession, leur vie, sans contrainte, sans conditions, sans pressions.

A. M.-S.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

RAPPORT ANNUEL 1971

Le rapport annuel 1971 de l'Alliance de Sociétés féminines vient de paraître. Comme d'habitude, dans sa première partie, il contient un compte rendu de l'assemblée des déléguées 1971, les rapports des différentes commissions et les comptes.

Dans sa seconde partie on trouve le nom des membres du comité et des commissions, celui des représentantes de nombreuses organisations. Il se termine par un petit aperçu de l'activité féminine 1971.

Ce rapport est une source unique de renseignements pour toutes celles qui se préoccupent, d'une façon ou d'une autre, de la condition féminine.

A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALLIANCE

Nouvelles acquisitions en langue française :

Mauduit Jean : « La révolte des femmes », Fayard, Paris, 1971, 254 p.

Seear B. N. : « Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi ». Organisation de coopération et de développement économique, Paris, 1971, 154 p.

ÉTRANGER

LES AMÉRICAINES FERONT DU SERVICE MILITAIRE

Le Sénat américain a estimé que l'égalité des droits entre hommes et femmes impliquait l'égalité des devoirs, et a décidé en conséquence, par 73 voix contre 18, de ne pas exempter les femmes du service militaire.

Au cours du débat sur la proposition d'amendement à la Constitution des Etats-Unis garantissant l'égalité des droits, un sénateur avait proposé que les femmes soient exemptées du service militaire, à moins bien sûr, avait-il dit à ses collègues, que vous ne vouliez qu'elles soient « mobilisées et envoyées au combat, où elles seront massacrées ou estropiées par les baïonnettes, les bombes, les balles, les grenades, le napalm et les gaz asphyxiants de l'ennemi ». Mais le sénateur qui dirigeait les débats a estimé quant à lui que les femmes pourraient être envoyées au combat « mais qu'elle bénéficieraient de tous les droits prévus par la loi ».

LES FRANÇAISES AU TRAVAIL

Entre 30 et 35 ans, 78 % des femmes non mariées travaillent et 70 % des femmes mariées sans enfant ; mais seulement 52 % de celles ayant un enfant, 31 % deux enfants et 14 % plus de deux enfants.

JOURNÉES D'ÉTUDES JURIDIQUES

Lors de la Journée d'études juridiques organisée à Paris, par le Comité international de liaison des associations féminines, des femmes juristes éminentes ont exposé les lois nouvelles qui modifient profondément la condition féminine en France et qui tendent à affranchir davantage les femmes mises en tutelle par le code Napoléon.

Les sujets traités ont été les suivants : les régimes matrimoniaux, l'adoption, la femme, le mari et l'inspecteur des impôts, la tutelle, l'autorité parentale, la réforme du divorce, la contraception et l'avortement, les délits concernant l'enfance, la chambre de la famille et enfin une loi très controversée, la nouvelle loi sur la filiation, très remarquablement exposée et défendue par Mme Simone Veil, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

Cette revue des lois nouvelles a mis en lumière les progrès incontestables accomplis vers plus de justice et plus d'égalité.

Cela doit encourager les associations féminines à développer leur action stimulante.

C'ÉTAIT UNE ERREUR

L'extrait de la « Revue des Deux Mondes » paru dans le numéro de mars sous le titre « La femme dans la société » était de la plume de l'académicien Wladimir d'Ormesson et non de Robert Bordaz.

L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES
(association faîtière) cherche pour son secrétariat une

PERSONNALITÉ

capable d'assumer les fonctions de secrétaire générale adjointe et chef de service.
Les personnes intéressées doivent être de langue maternelle française et avoir de bonnes connaissances d'allemand afin d'être en mesure de traduire d'allemand en français et de rédiger des procès-verbaux.
Ce poste conviendrait à une personne s'intéressant aux problèmes féminins, prête à élire domicile à Zurich.
Bonnes conditions de travail dans des locaux entièrement rénovés.
Faire offres de services à l'**Alliance de sociétés féminines suisses,** Mainaustrasse 12, 8008 Zurich, tél. 01 / 34 21 24.

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau